

82. — 20 AVRIL 1883. — Arrêté royal.
— *Fondation de Rodés, à Beirlegem. — Réorganisation.*

ART. 1^{er}. La gestion de la fondation prémentionnée est remise, sans préjudice du droit des tiers, à l'administration communale de Beirlegem.

ART. 2. Dans le mois de la notification du présent arrêté, les détenteurs actuels remettront au secrétariat communal tous les titres, registres et autres documents concernant la dite fondation et les biens qui en dépendent.

Dans le même délai, ils rendront leurs comptes au conseil communal qui les soumettra, avec son avis, à l'approbation de la députation permanente du conseil provincial: (*Mon. du 30 avril 1883.*)

83. — 26 AVRIL 1883. — Loi allouant des crédits pour la continuation des travaux et l'ameublement du nouveau Palais de justice à Bruxelles (1). (*Monit. du 28 avril 1883.*)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Sont ouverts au gouvernement :

1^o Un crédit d'un million de francs (fr. 1,000,000) pour la continuation des travaux du nouveau Palais de justice, à Bruxelles ;

2^o Un crédit de trois cent soixante-neuf mille sept cent quarante-sept francs (fr. 369,747) pour l'ameublement des locaux du nouveau Palais de justice, à Bruxelles.

ART. 2. Ces crédits seront couverts au moyen des emprunts autorisés.

(1) *Session de 1882-1883.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 15 mars 1883, p. 184-189. — Rapport. Séance du 15 avril, p. 196.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 17 avril 1883, p. 837-845. — Adoption. Séance du 18 avril, p. 849.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 19 avril 1883, p. 11.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 20 avril 1883, p. 127-130.

(2) *Session de 1882-1883.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 5 avril 1883,

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la justice,
M. JULES BARA.)

84. — 26 AVRIL 1883. — Arrêté royal
qui supprime le passage d'eau établi sur l'Amblève, à Targnon, ce passage étant complètement inutile depuis la construction d'un pont au même endroit. (*Monit. du 29 avril 1883.*)

85. — 26 AVRIL 1883. Arrêté royal.
— *Affaires électorales. — Frais et indemnités.* (*Monit. du 1^{er} mai 1883.*)

Léopold II, etc. Sur la proposition de notre ministre de la justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE UNIQUE. Il est accordé, à charge du trésor public :

1^o Aux greffiers en chef des cours d'appel, une indemnité de 50 centimes pour chaque affaire électorale inscrite au rôle ;

2^o Aux employés auxiliaires chargés d'inscrire sur les feuilles d'audience les arrêts rendus en matière électorale par la cour de cassation et les cours d'appel, 30 centimes pour chaque arrêt.

Notre ministre de la justice (M. JULES BARA) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

86. — 27 AVRIL 1883. — Loi autorisant le gouvernement à contracter un emprunt de 56,000,000 de francs (2). (*Monit. du 29 avril 1883.*)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé

p. 189-190. — Rapport. Séance du 14 avril, p. 192-193.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 12 avril 1883, p. 803 et 807.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 18 avril 1883, p. 11.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 avril 1883, p. 120.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

Les dépenses sur ressources extraordinaires de l'année 1883 ont été fixées à la somme de 98,223,000 francs, sur laquelle 12,309,900 francs sont payables